

BIENTOT UNE NEWSLETTER MENSUELLE POUR COMPLÉTER LE GRAPPILLON



Pour recevoir chaque mois les informations locales concernant la commune de Prayssas, vous pouvez vous inscrire à la newsletter dont la diffusion commencera en janvier, le **1er mercredi de chaque mois**. Inscrivez-vous via le site internet de la commune ou veuillez communiquer votre adresse mail à la mairie.

POINTS DE COLLECTE CENTRALISÉE

Pour anticiper les contraintes qui vont nous être imposées, les points de collectes disséminés sur le territoire de la commune ont été supprimés. L'objectif est de faire des économies d'énergie et surtout d'inciter les habitants à trier leurs déchets au centre de tri mis à la disposition au centre du village. La démarche a été comprise même si elle est perçue comme contraignante. Un seul acte d'incivisme a été enregistré suite à la suppression des points de collecte décentrés. Il nous faut trier, recycler les déchets, des solutions pour l'avenir de nos territoires.



REPLACEMENT DU COMPACTEUR

Le compacteur des déchets ménagers a quelque peine à assurer sa fonction du fait de son âge. Il sera remplacé prochainement par du matériel neuf que le **SMICTOM** mettra en œuvre dans les meilleurs délais.

REPAIRE CAFE A PRAYSSAS LE 15 JANVIER

REPAIRE CAFE DES COTEAUX

A l'initiative du **COP-T** (comité d'organisation des projets de transition), avec le soutien financier de la communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, les habitants du village pourront venir à la maison des associations entre 9h et midi avec un objet en panne pour tenter de le réparer avec l'aide des autres participants. Cette initiative s'inscrit dans l'objectif de réduire le volume des déchets et lutter contre l'obsolescence programmée.

Plus d'informations à l'adresse suivante :

repare-cafe.com-une.com

NOUVELLE MISE EN FORME DU GRAPPILLON

Le nouveau conseiller numérique bénéficie de compétences spécifiques en matière d'infographie. Il a été Chargé d'une mission emblématique : Il proposera en 2022, une nouvelle maquette du Grapillon plus en phase avec les exigences de communication.

UNE NOUVELLE BOITE AUX LETTRES

De couleur marron, la nouvelle boîte à lettres sera installée face au restaurant Ste Anne en remplacement de l'ancienne boîte à lettres murale qui sera supprimée.



BAC DE COMPOSTAGE À LA MARPA

Pour initier un processus de réduction du volume des déchets, une première expérience sera réalisée à la MARPA en association avec le SMICTOM qui mettra à disposition gratuitement trois bacs de compostage en bois ainsi que des bio-seaux. Un référent de site suivra l'opération qui sera ensuite dupliquée au bénéfice des habitants du centre bourg et de la cantine municipale.



UNE RÉFLEXOLOGUE À VOTRE SERVICE



La réflexologie est une technique thérapeutique issue de la médecine traditionnelle chinoise. Sa pratique existe depuis des milliers d'années. On décrit la réflexologie comme étant une méthode manuelle et naturelle centrée sur l'autorégulation du corps humain. L'objectif de la réflexologie est de soulager les symptômes en agissant sur des zones réflexes.

Contact : **Edith Mazet 10, Avenue Jean Jaurès** - Consultation sur Rendez-vous au **06.47.36.27.88**

REPRISE DE LA GYM ET DU YOGA

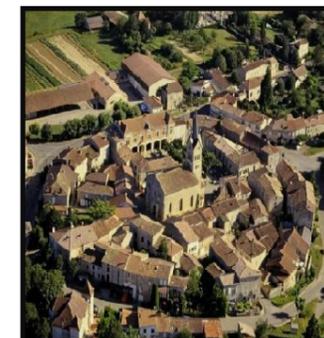


Les cours de gymnastique ont repris la semaine du lundi 8 novembre, animés par **Mme Adeline Gonnod**, et se déroulent à la salle des sports tous les **lundis de 20h à 21h**. Si vous voulez participer, vous pouvez contacter **Mme Patricia Pothier au 09 62 39 09 08**



Pour le Yoga, les séances ont lieu le **mercredi** à la maison des associations de **19h15 à 20h45**. Pour vous inscrire, merci de contacter **Mme Marijke Reedijk au 06 59 60 69 70**

UN LOGO POUR REPRÉSENTER PRAYSSAS



À l'instar de son blason, un concours sera proposé aux habitants de Prayssas qui auraient des idées à proposer pour réaliser un logo symbolisant le caractère circulaire du village avec son rayonnement culturel et traditionnel. Le résultat des travaux réalisés sera proposé aux habitants qui

pourront par une votation numérique, sélectionner le symbole qui soit le plus représentatif.

Ce logo pourra être repris sur les moyens de communication de la commune.

LA MAIRIE S'ÉQUIPE ET INVESTIT

Auto laveuse :

Autoportée et efficace, cet équipement permettra de gagner du temps et d'améliorer la qualité de lavage pour assurer l'entretien de la salle de sport et de la salle des fêtes.



Standard téléphonique :

Un nouveau standard équipera bientôt la mairie permettant ainsi un accueil plus adapté pour nos concitoyens

Un broyeur de végétaux :

Le matériel sera adapté pour les services techniques et espaces verts de la commune. Le broyage réalisé sera mis à la disposition des habitants, et permettra de réduire les volumes de déchets verts.

LES SALLES MUNICIPALES SONT OUVERTES À LA LOCATION

Location salles Municipales	SALLE DES FETES	MAISON des Assos	Salle de conférence Médiathèque	Auditorium
Associations Prayssas	80,00 €	Gratuit *	100	CONCERT ENREGISTREMENTS 300€ /journée 500€ / 2 journées 150 € /jour supplémentaire
Associations hors commune	160	80	160	
Particulier résident	200,00 €	100,00 €		Evenementiel Administration, syndicats, assos, impact promotionnel pour le site GRATUITE Décision sur l'avis du Maire et des adjoints
Particulier hors commune	350,00 €	200,00 €		
Entreprise	400,00 €	200,00 €	300	
Administration Santé, social, Syndicats, etc..	gratuit *	gratuit *	gratuit *	
CAUTION	500 €	500 €	1000	1000

* Priorité à la location payante et en fonction des demandes d'autres associations

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

SEANCE DU 05 JUILLET 2021 - 19h00

Le Conseil Municipal :

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention avec le rectorat de l'académie de Bordeaux, pour l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du plan de relance continuité pédagogique.

- **Décide** de supprimer :

- l'emploi d'adjoint technique à 12h55
- l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe (suite avancement de grade)
- l'emploi d'adjoint technique territorial à temps complet et l'emploi à temps non complet (28h15)(suite à avancement de grade)
- l'emploi d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps non complet (28h15) (suite à avancement de grade)

- **Accepte** les modifications budgétaires présentées

- **Approuve** le contenu du procès verbal de mise à disposition des voiries d'intérêt communautaire de la commune à la communauté de communes et autorise Mr le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition

- **Prend acte** de la liste des entreprises retenues pour les travaux d'aménagement d'une plateforme de préparation et de distribution du courrier :

- Lot 1 : VRD-Voie d'accès et plateforme : SAS EUROVIA AQUITAINE

- Lot 2: Station d'assainissement : SAS EUROVIA AQUITAINE

- Affaires diverses

Travaux sur réseau de voirie : nécessité de vérifier la remise en état de la chaussée après travaux

- Urbanisme : rappeler aux administrés les procédures de déclaration pour obtenir une autorisation de travaux.
- CRTE (Contrat Relance Transition Ecologique)** : enquête citoyenne pour connaître les attentes et donner du sens au projet de territoire écrit par la Communauté de Communes
- Plan Communal de Sauvegarde : validé par arrêté municipal du Maire

SEANCE DU 19 JUILLET 2021 - 19h00

Le Conseil Municipal :

- **Décide** de fixer le prix mensuel du loyer du logement n°4, situé au 10 avenue Jean Jaurès à 340€ mensuels.

- **FIXE** le prix de vente du tracteur tondeuse Kubota, en l'état, pour un montant de 600€

- **RETIRE** la délibération n°20210531_10 du 31 mai 2021 sur le transfert de compétence « Autorité organisatrice de la Mobilité » à la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas.

- Affaires diverses

Monsieur le Maire expose le succès de l'opération façade. Il informe que de nouveaux dossiers peuvent être déposés

Départ à la retraite d'un agent technique. Monsieur le Maire propose de songer à trouver un remplaçant et expose le profil recherché.

Monsieur le Maire exprime sa satisfaction de la soirée du 13 juillet, avec un feu d'artifice réussi, et remercie le comité des fêtes.

SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2021 - 19h00

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas

- **Décide** de reporter le dossier sur l'élargissement du chemin de Nicou suite aux travaux de réparation

- **Décide** de candidater au projet Micro-folie proposé par le Ministère de la Culture et la Halle de la Villette et approuve le plan de financement

- **Accepte** de percevoir le l'Association des Parents d'Elèves la somme de 7898,68€ pour participer à l'acquisition de jeux pour la cour de l'école

- **Prend acte** de la résiliation du bail du logement situé 7, Place Charles de Gaulle et propose d'indemniser le locataire à hauteur de 500€ pour les dommages subis sur ses biens

- **Dit** qu'une réflexion devra être menée sur le service de restauration scolaire et son organisation (emploi, locaux)

- **Prend acte** des avenants signés pour le marché de travaux d'aménagement de la médiathèque

- Affaires diverses

- Défense Incendie : rappel sur les obligations d'implantation des réseaux
- Déchetterie : amplitude d'ouverture à voir avec le SMICTOM pour limiter les dépôts sauvages ou inappropriés dans les conteneurs.
- Travaux Station Epuration : l'accès créé depuis le Chemin de Péliisse ne sera pas destiné à la circulation mais uniquement à l'entretien du site.

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021 - 19h00

Le Conseil Municipal :

- **Décide** , suite à l'annulation de concerts lors du festival de musique pour l'été, de diminuer la subvention allouée à l'institut Marc de Ranse et de verser la somme de 2000€

- **Décide** de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (7h00)

- **Décide** de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (16h27)

- **Autorise** Mr le Maire à lancer une procédure de sélection préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le bâtiment communal de « Petit carrère »

- **Décide** d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation

- **DECIDE** de déplacer et aliéner suite aux conclusions de l'enquête publique, une partie du chemin rural de « Tuffery » longeant les parcelles G437, 426 et 723.

- **DECIDE** de recourir à la livraison, par une entreprise de restauration collective, de repas en liaison froide pour assurer le service de la cantine scolaire et d'acheter le matériel nécessaire à ce fonctionnement

- **Accepte** les modifications budgétaires présentées

- **Prend acte** de la révision du loyer du local commercial situé Chemin des remparts

- **Prend acte** des avenants signés pour le marché de travaux d'aménagement de la médiathèque

- Affaires diverses

Le camion pizza présent le mercredi soir cédera son commerce au 1er janvier 2023. Réflexion à mener sur l'organisation des marchés nocturnes et dominicaux par le conseiller en charge des marchés

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2021 - 19h00

Le Conseil Municipal :

- **Donne** son accord à la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, compétente en planification, pour renouveler la taxe d'aménagement et **DECIDE** que le taux communal qui lui sera reversé soit maintenu à : Zones AU 4%, Zones Uc 3%, Zones Ub et Ubc, toutes zones N (et sous zones indicées) et toutes zones A (et sous-zones indicées) 2%, Zones Ua, Ut, Ue, Ux 1%

- **Constate** l'évolution du budget micro folie, suite à l'augmentation des prix des composants électronique et précise que les crédits seront inscrits au budget par décision modificative

- **Fixe** les tarifs de location des salles communales comme suit :

- **Accepte** les modifications budgétaires présentées

- Affaires diverses

Remplacement du photocopieur de la mairie : avantages de la location plutôt que l'achat

Date des vœux à la population : dimanche 9 janvier 2022

Proposition de lettre d'information par courriel aux habitants et modification architecture du grapiillon

Séance cinéma organisée par l'Association PPD le samedi 27 novembre 2021

Présentation des TIG (Travaux d'Intérêts Généraux) permettant d'accueillir des personnes condamnées pour incivisme afin de réaliser des travaux

Recrutement d'un agent pour les services techniques : présentation du poste et des qualifications nécessaires

Dimanche 12 décembre : Marché de Noël de l'APE et Brocante de Noël organisée par le Comité des Fêtes avec le premier Marché aux Truffes (dégustation)

Projet de vidéosurveillance : auditorium, Halle de la Mairie et Médiathèque

Rencontres Musicales de Prayssas : financement des concerts en fonction de la subvention accordée par le Département à l'Institut Marc de Ranse

Réflexion à mener sur les tarifs d'utilisation de l'espace public

GABRIEL TUAL, NOTRE FINALISTE OLYMPIQUE



Un des deux grands événements sportifs de l'été à Prayssas fut la **participation de Gabriel Tual à la finale Olympique du 800m.**

Prayssas a soutenu avec ferveur l'enfant du pays, licencié du club de l'US Talence depuis 2018. Des affiches ont fleuri chez les commerçants, la presse a relaté l'évènement, la page Facebook de la mairie a relayé les différentes étapes de sa qualification.

Le résultat de cette ferveur a été un rassemblement sous la halle au chasselas de Prayssas, ou une foule compacte est venue assister en direct à la finale sur un écran géant. Grand moment d'émotion pour la famille Tual qui était présente.

Gabriel a beaucoup progressé pour parvenir à la finale, battant son record personnel à chaque étape. La dernière marche était haute cette année, il lui reste 3 ans pour se préparer à la fran-

chir. Gabriel a encore une bonne marge de progression. Mais on connaît sa force mentale et sa détermination. **Rendez-vous à Paris en 2024 !!!**

La famille TUAL souhaite remercier tous ceux qui ont manifesté leur soutien à Gabriel :

« *Nous tenons à vous remercier chaleureusement et personnellement pour votre présence, votre participation et votre soutien, lors des jeux Olympiques de Tokyo où Gabriel s'est hissé jusqu'en finale.*

Ça restera inoubliable.

Encore mille remerciements.

Franck, Priscille, Adrien et bien sûr Gabriel »

PERMANENCES D'UN ARCHITECTE DE LA CAUE À VOTRE SERVICE

Un représentant du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sera présent à la mairie sur rendez-vous pour répondre à vos questions et vous aider pour vos projets chaque **après-midi** aux dates suivantes :

Vendredi 10 Décembre 2021

Vendredi 14 Janvier 2022

Vendredi 11 Février 2022

Vendredi 11 Mars 2022

Vendredi 8 Avril 2022

Vendredi 13 Mai 2022

Vendredi 10 Juin 2022



Pour prendre rendez-vous, joindre le service urbanisme de la Communauté des Communes au **05 35 23 00 15**

POINT RELAIS PRESSING ET MONDIAL RELAY POUR LES COLIS

Un service de **dépôt pressing** est à votre disposition au bar l'Estaminet, vous pouvez déposer vos vêtements toute la semaine sauf le lundi, les retraits s'effectueront tous les mercredis. (Robe de mariée, cuir, tapis, sur devis)

Vous trouverez aussi à l'Estaminet un **point Mondial Relay** pour envoyer ou recevoir vos colis.

Les mercredis soirs, des concours de belote sont organisés à l'Estaminet !

